

portant titularisation et nomination  
de Monsieur MISSAMOU Jean-Baptiste  
Ingénieur des TPE.

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF  
DE L'ETAT PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT  
-----

VISAS :

- Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant statut général des fonctionnaires des cadres dans la République Populaire du Congo ;
- Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie le 9 Mars 1970.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur MISSAMOU Jean-Baptiste, Ingénieur Stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques (Travaux Publics) en service à Brazzaville est titularisé et nommé au 1er échelon Indice 780 ACC et RSMC néant (Avancement 1969).

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du , sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 6 Juillet 1970

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat Président du Conseil d'Etat

Commandant Marien NGOUABI.-

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports

CAPITAINE L.S. GOMA.-

Le Ministre des Affaires Sociales  
de la Santé et du Travail,

C. NGOUOTO.-

Le Ministre des Finances et  
du Budget,

B. MATINGOU.-

AMPLIATIONS

JORPC.....	1
DGT.DGAPE....	3
D.F.....	3
C.F.....	3
RNTP.....	5
DGRNTP.....	1
Intéressé....	1
MINI-TP.....	1